



Reconnaissance
des acquis et
des compétences

**Pistes de partenariat
entre les services
SARCA et RAC**



COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

1.	Mise en contexte	1
2.	Présentation des deux services.....	2
2.1.	Les Services d’Accueil, de Référence, de Conseil et d’Accompagnement (SARCA).....	2
2.1.1.	Le service d’accueil.....	2
2.1.2.	Le service d’exploration des acquis.....	3
2.1.3.	Le service d’orientation professionnelle	3
2.1.4.	Le service d’information.....	3
2.1.5.	Le service d’accompagnement.....	3
2.1.6.	Première responsabilité générale : la proactivité	4
2.1.7.	Deuxième responsabilité générale : le partenariat.....	4
2.2.	La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).....	4
2.2.1.	Les étapes de la démarche de RAC.....	5
2.2.2.	Schéma de la démarche	6
3.	Pistes de partenariat entre les deux services	7
3.1.	Définition du partenariat	7
3.2.	Pistes de partenariat.....	7
3.2.1.	Lors du premier accueil SARCA.....	7
3.2.2.	Lors du second niveau d’accueil SARCA	8
3.2.3.	Lors de l’exploration des acquis SARCA	8
3.2.4.	Lors de l’accueil RAC.....	9
3.2.5.	Pour l’accompagnement	9
3.2.6.	Promotion des services et liens avec les partenaires.....	9
3.3.	Un exemple de partenariat : le modèle collaboratif d’organisation des services de la commission scolaire Harricana	10
3.3.1.	Particularités du modèle	10
3.3.2.	Schéma illustrant le modèle collaboratif mis en place à la C.S.H.....	12
4.	En guise de conclusion : avantages et conditions gagnantes	13
4.1.	Quelques avantages du travail en partenariat	13
4.2.	Quelques conditions gagnantes pour un partenariat efficace	13



1. Mise en contexte

En 2002, avec la publication de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le Ministère souhaitait clarifier les orientations de la société québécoise sur cette importante question et ancrer une culture d'apprentissage tout au long de la vie au Québec. Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement faisait de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) l'une des pierres angulaires de sa politique. On voulait notamment accroître l'accessibilité à la RAC. Dans le même document, on identifiait le renouvellement des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) comme un moyen de lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance des adultes. C'est dans ce contexte que, quelques années plus tard, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) publiait deux documents de référence pour le renouvellement de ces services : le *Cadre général - Cadre technique* de la RAC (2005) et le *Cadre général* des SARCA (2006).

Les deux services sont complémentaires et ont un rôle à jouer dans le développement d'une culture d'apprentissage tout au long de la vie. Dans les deux cas, on prône une approche centrée sur les besoins de la personne, et on encourage des pratiques diversifiées et une adaptation des services. La clientèle visée prioritairement est celle de la politique gouvernementale, soit les adultes sans premier diplôme. Également, dans le plan d'action qui accompagne cette politique, on indique que les SARCA renouvelés auront entre autres responsabilités celle de conseiller les adultes sur leurs possibilités de RAC¹.

Dans le cadre du mandat octroyé aux CERAC d'accroître l'offre de services en RAC, d'améliorer la qualité des services offerts et de contribuer au développement de la RAC, le présent document vise à proposer des pistes de partenariat entre les SARCA et les services de RAC en formation professionnelle. Plus précisément, les services seront d'abord décrits. Par la suite, différentes pistes de collaboration seront proposées, incluant un modèle collaboratif d'organisation des services. Finalement, des avantages du partenariat et des conditions gagnantes seront présentés.

¹ Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, Gouvernement du Québec, 2002, p. 8.



2. Présentation des deux services

2.1. Les Services d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement (SARCA)²

Visant prioritairement les adultes de 16 ans et plus, sans premier diplôme, qu'ils soient inscrits ou non à un service de formation, les SARCA se présentent comme un ensemble intégré de services offerts en complémentarité avec les autres services de la commission scolaire et ceux des partenaires. Ils permettent à un adulte de décider d'un projet professionnel ou de formation et de recevoir de l'aide pour le réaliser. Les SARCA sont inscrits dans les régimes pédagogiques de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

Selon le cadre général des SARCA (2006), ces services devraient favoriser :

- une intervention sur l'expression de la demande de services;
- une intervention centrée sur l'adulte;
- une intervention éducative;
- une intervention axée sur le projet de l'adulte;
- une intervention en interaction avec le milieu.

Les SARCA comportent cinq services et deux responsabilités générales. Voici brièvement à quoi réfère chacun d'entre eux.

2.1.1. Le service d'accueil³

L'accueil SARCA constitue le service initial offert à l'adulte. Il est divisé en deux niveaux. Le premier niveau d'accueil est souvent le premier contact de l'adulte avec le milieu scolaire. Cette porte d'entrée le conduira éventuellement à la réalisation d'un nouveau projet et pourra être déterminante pour lui. Au second niveau, l'adulte bénéficie de l'aide et du soutien d'une professionnelle ou d'un professionnel pour tracer un portrait global de sa situation, de ses intentions et de ses possibilités en vue de prendre les meilleures décisions pour la suite de son projet.

² Sauf indication contraire, les informations de cette section proviennent du *Cadre général des SARCA* (MELS, 2006).

³ Pour plus d'information sur le service d'accueil des SARCA : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/laccueil-au-sein-des-sarca-porte-dentree-de-ladulte>.

2.1.2. Le service d'exploration des acquis⁴

Lorsque pertinent, le service d'exploration des acquis fait suite au second niveau d'accueil et peut s'offrir seul, en amont de l'orientation professionnelle ou en simultané. Le service d'exploration des acquis vise à valoriser le potentiel de l'adulte et ses apprentissages scolaires et extrascolaires comme un des éléments favorables à l'apprentissage tout au long de la vie et à le soutenir dans la détermination d'un projet professionnel et de formation signifiant et réaliste pour lui.⁵ Ce service s'adresse à tout adulte de 16 ans et plus, titulaire ou non d'un diplôme d'études secondaire (D.E.S.) ou d'un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.).

2.1.3. Le service d'orientation professionnelle

L'orientation professionnelle est un processus continu qui vise la gestion, par l'adulte, de son évolution socioprofessionnelle. Ce processus peut revêtir différentes formes, nécessiter des périodes intensives de remise en question et requérir la contribution d'un personnel qualifié. Le service d'orientation professionnelle soutient l'élaboration et la mise en œuvre des projets socioprofessionnels de l'adulte.

2.1.4. Le service d'information

Le service d'information est offert en continu tout au long d'une démarche SARCA. Cette information inclut divers types de renseignements sur des ressources éducatives, des métiers, des professions, le monde du travail en général, d'autres domaines de la vie personnelle ou de la vie en société, ou encore, sur ce que l'adulte est capable d'obtenir comme aide d'une autre personne, d'un autre service (dont le service de RAC) ou d'un organisme.

2.1.5. Le service d'accompagnement⁶

L'accompagnement est aussi un service offert en continu. Il consiste essentiellement à soutenir l'adulte tout au long de son cheminement vers la clarification, la planification et l'élaboration de son projet, qui inclut la mise au point d'un plan d'action, et, lorsque cela est possible, pendant la réalisation de ce plan d'action. Le personnel qui accompagne l'adulte renforce sa mobilisation et son engagement à entreprendre et à réaliser son projet.

⁴ Pour plus d'information sur le service d'exploration des acquis : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/lexploration-des-acquis-de-ladulte-un-effet-de-levier-sarca>.

⁵ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *L'exploration des acquis de l'adulte : un effet de levier*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013b.

⁶ Pour plus d'information sur l'accompagnement SARCA : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/laccompagnement-de-ladulte-dans-sa-demarche-de-projet-sarca>.

2.1.6. Première responsabilité générale : la proactivité⁷

La proactivité peut se définir comme une forme de « veille active » de l'état de l'apprentissage tout au long de la vie dans le milieu et se caractérise par :

- une bonne connaissance des adultes de ce milieu;
- une préoccupation à l'égard des enjeux éducatifs du milieu et de leur évolution dans le temps;
- un ensemble d'actions délibérées visant à rendre les services plus visibles et plus accessibles, de façon à faciliter l'expression d'une demande de la part des adultes, particulièrement des adultes sans premier diplôme.

2.1.7. Deuxième responsabilité générale : le partenariat

Le partenariat résulte d'un engagement libre et mutuel, voire contractuel, entre des acteurs différents mais considérés comme égaux, qui mettent en commun des ressources afin d'assurer l'accessibilité, la complémentarité et la continuité des services offerts à l'adulte. L'ensemble du personnel scolaire et les autres services de la commission scolaire représentent les premiers partenaires des SARCA.

2.2. La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Considérée comme un levier majeur pour la dynamique de la formation continue, la RAC est identifiée dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (2002) comme un moyen de valoriser les acquis et les compétences des adultes par une reconnaissance officielle. Selon le *Cadre général - Cadre technique* (MELS, 2005), la reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle est une démarche qui permet à la personne d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences d'après des normes socialement établies, notamment celles présentées dans les programmes d'études et selon une approche :

- centrée sur les besoins de la personne et accessible en milieu scolaire, quels que soient le lieu de résidence, le niveau de scolarité et l'intention de la personne;
- harmonisée (utilisant une démarche et une instrumentation semblable) et intégrée qui englobe toutes les facettes d'une démarche de RAC, y compris l'acquisition de compétences;
- globale et décloisonnée qui prend en considération l'ensemble des besoins de reconnaissance d'une personne.

⁷ À partir de la recherche et de la pratique du milieu, le document suivant propose des stratégies qui favorisent l'expression des besoins, particulièrement celle des personnes peu scolarisées : <http://www.education.gouv.qc.ca/references/publications/resultats-de-la-recherche/detail/article/l'expression-des-besoins-de-formation-des-personnes-peu-scolarisees-strategies-et-actions-de-p>.

2.2.1. Les étapes de la démarche de RAC

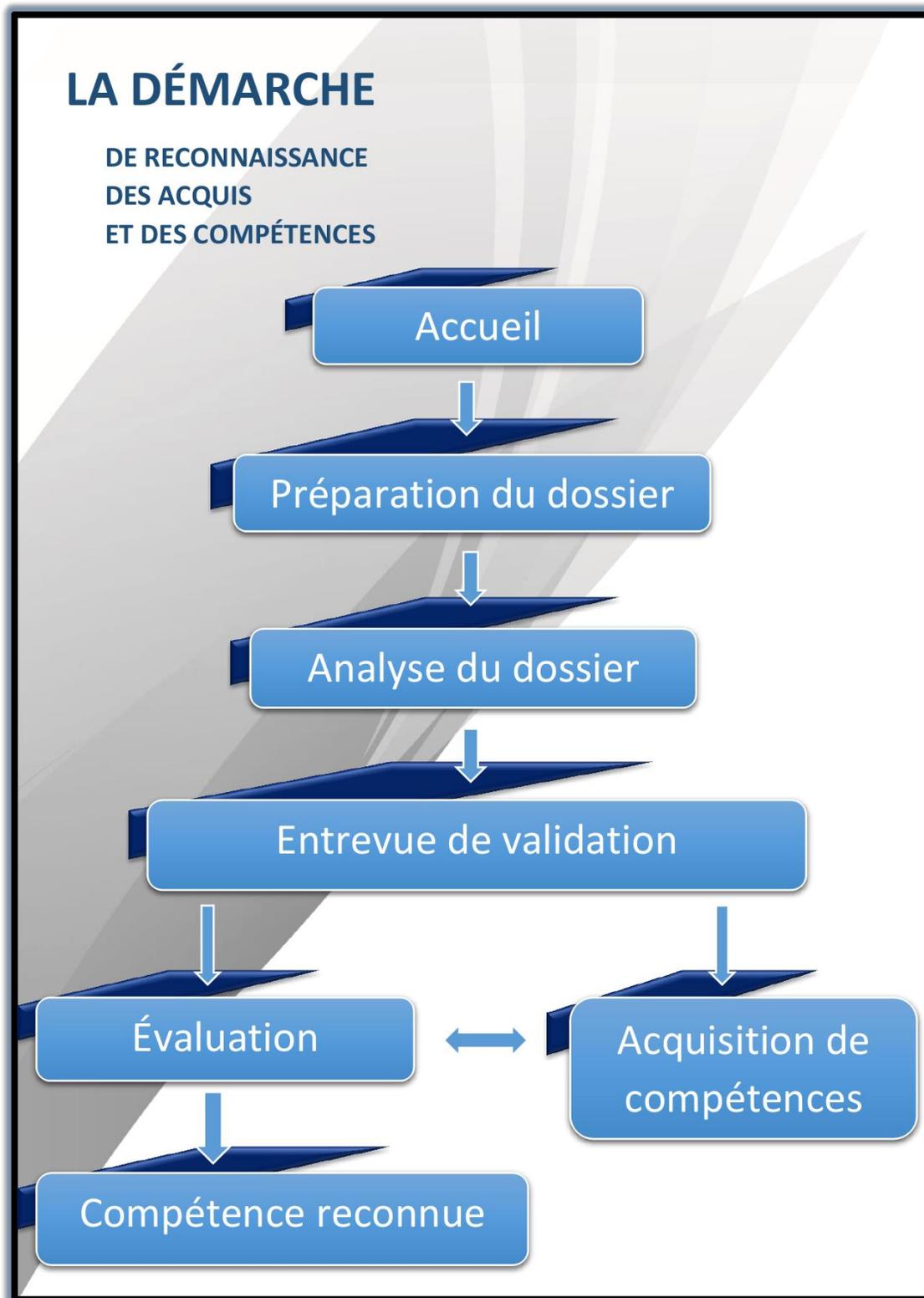
Dans le même document, on présente les étapes de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences.

- 1) D'abord, l'**accueil** permet à la personne de s'informer sur la démarche de RAC et d'établir le contact avec une ressource professionnelle qui pourra l'assister au moment de la préparation de son dossier. C'est à cette étape que la personne décide d'entreprendre ou non la démarche.
- 2) Ensuite, la personne procède à la **préparation de son dossier**. Elle doit notamment préciser ses objectifs, remplir les fiches descriptives et faire parvenir son dossier à l'établissement de son choix.
- 3) L'**analyse de dossier** permet à la personne conseillère de vérifier le dossier présenté, d'analyser la pertinence de la demande, d'établir les équivalences, s'il y a lieu, et de préparer l'entrevue de validation, en collaboration avec le spécialiste de contenu.
- 4) Lors de l'**entrevue de validation**, un jury composé de spécialistes de contenu rencontre la personne candidate en RAC afin de s'assurer que la présomption de compétence demeure justifiée. Le jury détermine les conditions de reconnaissance et les besoins d'acquisition, le cas échéant.
- 5) L'**évaluation des compétences** est effectuée par le ou la spécialiste de contenu à l'aide de l'instrumentation requise. Cette étape permet de reconnaître officiellement les compétences.
- 6) L'**acquisition de compétences** vise à combler l'écart entre ce qui est acquis et ce qui est requis au programme d'études. Les compétences sont ensuite évaluées.

La démarche prescrite en 2005⁸ est présentée sous forme de schéma à la page suivante.

⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique – Cadre Général - cadre technique*, Gouvernement du Québec, Québec, 2005.

2.2.2. Schéma de la démarche⁹



⁹ Ce schéma est inspiré de celui présenté dans le *Cadre général - Cadre technique* de la RAC, 2005.



3. Pistes de partenariat entre les deux services

3.1. Définition du partenariat

Le partenariat se définit comme étant une relation dans laquelle au moins deux parties ayant des objectifs comparables s'entendent pour faire quelque chose ensemble¹⁰. Il peut se présenter sous quatre formes¹¹ :

- **Échange mutuel d'information** : Se renseigner auprès d'une personne ou d'un groupe;
- **Consultation** : Susciter et connaître les opinions des autres, obtenir et donner de l'information avant une prise de décision;
- **Concertation** : Mettre en commun des idées, des priorités, des façons de faire et s'entendre sur des orientations, des stratégies et des actions à réaliser, créant ainsi une synergie;
- **Collaboration** : Mettre en commun ses ressources ou ses responsabilités en vue de la réalisation d'un but dans lequel la contribution de chacun, dans une relation d'associés, est nécessaire à l'atteinte du succès.

3.2. Pistes de partenariat

Les SARCA et la RAC sont deux services complémentaires qui se rejoignent dans leur approche et leurs finalités et qui partagent une clientèle adulte. Le partenariat entre les deux services peut prendre différentes formes et s'effectuer à différentes étapes.

3.2.1. Lors du premier accueil SARCA

Selon l'outil d'analyse pour l'amélioration des SARCA¹², le personnel au premier accueil établit une communication efficace avec l'adulte afin de susciter et de faciliter l'expression de sa demande. Il traite ensuite cette dernière en fonction des besoins exprimés ou perçus. Le personnel détermine aussi la nécessité de diriger l'adulte vers le

¹⁰ Flo FRANK et Anne SMITH, *Guide du partenariat*, 2000, p. 5.

¹¹ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement dans les commissions scolaires - Cadre général*, Québec, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire, 2006, p. 33.

¹² MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Outil d'analyse pour l'amélioration continue des SARCA*, Québec, Gouvernement du Québec, 2014c, p. 13.

second niveau d'accueil ou vers d'autres services, dont la RAC. Le personnel doit donc être en mesure de bien cerner les besoins de RAC, de donner les informations générales relatives à ce service et de référer adéquatement la personne. Pour y arriver, une bonne connaissance de la démarche et des services offerts est essentielle. Afin d'établir un partenariat efficace, il est important de se doter de procédures de référence et d'échanges entre les services de la commission scolaire.

Le moteur de recherche disponible sur le site d'intérêt public ceracfp.ca peut aussi être utile pour connaître les coordonnées des commissions scolaires qui offrent des services de RAC pour un programme ciblé.

Sur le même site, on retrouve également des informations générales sur la démarche de RAC ainsi que des capsules vidéo.

3.2.2. Lors du second niveau d'accueil SARCA

Le personnel professionnel au second niveau d'accueil amène l'adulte à dresser un portrait global de sa situation et détermine avec lui les étapes subséquentes, y compris le recours à d'autres services, si cela est jugé nécessaire. La personne conseillère aux SARCA doit notamment aider l'adulte à recenser ses acquis non formels ainsi que ses expériences personnelles et professionnelles qui peuvent faire l'objet d'une démarche d'exploration des acquis et être éventuellement reconnus. Pour bien cibler si une personne pourrait se voir reconnaître des acquis à la formation professionnelle, il faut bien connaître la démarche et les services offerts.

En plus des outils suggérés plus haut, une capsule promotionnelle à l'intention des partenaires de la RAC¹³ a été produite et peut être utilisée pour faire connaître la RAC au personnel des SARCA.

Également, une connaissance de base des compétences des programmes de la formation professionnelle est un atout certain. La personne conseillère aux SARCA peut utiliser les fiches descriptives d'une commission scolaire qui offre le service pour valider la pertinence d'une éventuelle orientation vers les services de RAC. Le moteur de recherche de la plateforme ceracfp.ca peut être utile pour trouver une commission scolaire qui offre le service. Pour faciliter la référence de l'adulte vers les services de RAC, un formulaire¹⁴ est proposé à l'annexe 1.

3.2.3. Lors de l'exploration des acquis SARCA

La personne conseillère aux SARCA aide l'adulte à faire l'inventaire de ses acquis, l'informe des différents dispositifs en matière de RAC et le conseille, le cas échéant, sur

¹³ Produite par le CERAC de la commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, cette capsule est disponible sous l'onglet « Coffre à outils » de la section sécurisée de la plateforme ceracfp.ca.

¹⁴ Le formulaire est extrait du document sur l'exploration des acquis.

les façons d'effectuer une démarche en ce sens. Les outils présentés précédemment peuvent tous être utiles.

3.2.4. Lors de l'accueil RAC

À l'inverse, il est possible qu'une personne se présente au service de reconnaissance des acquis et des compétences et qu'il s'avère que la RAC ne soit pas la meilleure réponse à son besoin. En effet, à cette étape, la personne recueille des renseignements qui lui permettent de décider d'entreprendre ou non la démarche. Pour diverses raisons, l'adulte peut donc décider de ne pas entreprendre une démarche de RAC. Un autre service pourrait sans doute alors mieux répondre à son besoin et lui permettre d'atteindre un objectif. La personne qui accompagne l'adulte lors de l'accueil devrait bien connaître les possibilités offertes, notamment les services de formation et les SARCA pour être en mesure de le référer adéquatement.

En effet, il arrive qu'une personne candidate en RAC soit orientée vers un service de formation ou vers un service de reconnaissance des acquis à la formation générale des adultes. Lorsqu'elle a besoin de préciser son objectif, elle peut être dirigée au service d'orientation des SARCA. Le service d'exploration des acquis, mentionné précédemment, peut aussi être mis à contribution pour aider l'adulte à se situer quant à ses acquis et à bien saisir sa situation, son potentiel et les possibilités qui s'offrent à lui.

La personne conseillère en RAC peut obtenir de l'information sur les SARCA en se rendant sur la page SARCA du site Carrefour FGA¹⁵. Des documents de référence et des vidéos sont accessibles. De plus, un annuaire des commissions scolaires pour retrouver plus facilement un SARCA est mis en ligne.

3.2.5. Pour l'accompagnement

L'accompagnement est un service continu des SARCA qui se poursuit lors de la réalisation du projet de l'adulte. Ainsi, lorsqu'un adulte a été référé à un service de RAC, la personne conseillère aux SARCA lui précise qu'il pourra revenir la consulter s'il en éprouve le besoin.

Lorsque le service de RAC pour un programme d'études donné n'est pas offert par la commission scolaire du territoire de résidence de l'adulte, les SARCA peuvent faciliter les démarches en favorisant un service de proximité. Par exemple, les différents documents demandés pour la préparation du dossier de RAC peuvent être photocopiés et authentifiés aux SARCA de la commission scolaire de résidence.

3.2.6. Promotion des services et liens avec les partenaires

Lors d'une étude menée en 2013 par deux chercheurs de l'Université de Sherbrooke auprès d'adultes sans premier diplôme, on constatait « une faible diffusion des

¹⁵ www2.carrefourfga.com/SARCA

opportunités de reconnaissance officielle d'acquis et de compétences en formation générale [et] en formation professionnelle »¹⁶.

Il est possible de travailler de concert à l'accessibilité des services. Les SARCA doivent déployer des actions dans le milieu visant à rendre les services plus visibles et plus accessibles (responsabilité générale de proactivité). Certaines de ces actions, ayant pour but de rencontrer des organismes et des adultes pour mieux connaître leurs besoins et proposer des réponses, peuvent être menées en collaboration.

Plusieurs outils sont disponibles pour faciliter la promotion des services de RAC. Ils sont disponibles dans la section sécurisée de la plateforme ceracfp.ca et peuvent être mis à la disposition des personnes conseillères aux SARCA qui désirent collaborer à la valorisation de la RAC. Parmi ces outils, on retrouve notamment des capsules animées qui s'adressent aux personnes candidates potentielles et aux organismes partenaires.

3.3. Un exemple de partenariat : le modèle collaboratif d'organisation des services de la commission scolaire Harricana

Plusieurs modèles d'organisation des services SARCA et RAC sont mis en place dans les commissions scolaires du Québec. Le partenariat entre les deux services prend différentes formes selon le niveau souhaité. Certaines commissions scolaires ont choisi de mettre en place un modèle qui intègre le partenariat entre les deux services. C'est le cas de la commission scolaire Harricana où les ressources sont mises en commun pour certaines étapes de la démarche RAC. Le modèle permet de prendre en compte toutes les dimensions du projet de l'adulte et d'assurer une continuité dans l'accompagnement de la personne. Il est basé sur le fait que les personnes conseillères SARCA et RAC possèdent des expertises complémentaires qui peuvent être mises à contribution de manière efficiente. Le travail d'équipe est privilégié.

3.3.1. Particularités du modèle

Dans ce modèle, les étapes « Accueil » et « Préparation du dossier » sont entièrement réalisées par le personnel des SARCA. Porte d'entrée de l'adulte dans la commission scolaire, l'accueil SARCA est d'abord effectué afin de bien cibler le besoin de l'adulte. Si le projet souhaité par la personne ne requiert pas le recours aux services de RAC, elle est accompagnée vers d'autres services qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Si le recours aux services de la RAC est pertinent et souhaité, la personne conseillère SARCA présente la RAC et accompagne la personne dans la préparation de son dossier.

Pour réaliser cet accompagnement, la personne conseillère SARCA a recours à différentes ressources. D'abord, elle a accès aux fiches descriptives des programmes d'études offerts en RAC par la commission scolaire. Comme il est clairement indiqué dans le document sur l'exploration des acquis des adultes (p. 15), « la personne-conseil assignée aux SARCA peut utiliser les fiches descriptives d'une commission scolaire qui offre le service pour valider la pertinence d'une éventuelle orientation vers les services

¹⁶ Rachel BÉLISLE et Sylvain BOURDON, *Tous ces chemins qui mènent à un premier diplôme*, 2013, p. 20.

de RAC ». Le même document propose au personnel professionnel des SARCA des outils de référence vers le service de RAC.

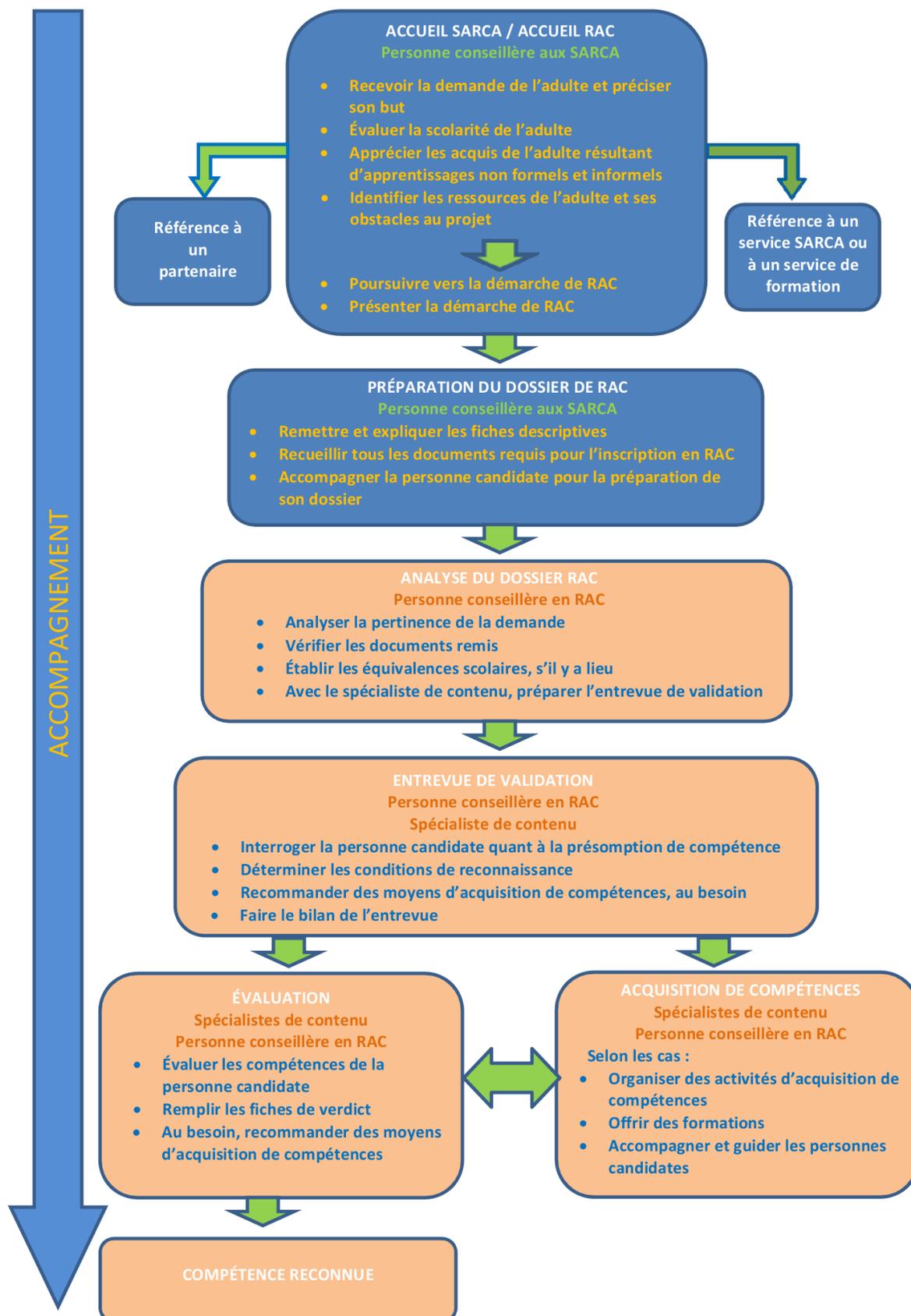
Ensuite, le service d'accueil SARCA constitue également la porte d'accès à un réseau de services tant internes qu'externes à la commission scolaire. Par conséquent, il est possible de faire intervenir d'autres partenaires pour la préparation du dossier de la RAC. Par exemple, il est possible de référer l'adulte à un organisme pour l'aider à rédiger son curriculum vitæ.

Également, comme la réalisation du projet de l'adulte peut nécessiter de recourir à différents services, la personne conseillère SARCA est en mesure de faciliter le relais et d'assurer une continuité dans la démarche de la personne.

L'accompagnement de la personne candidate peut donc se faire en collaboration. Lorsque cette dernière est référée à une commission scolaire plus éloignée géographiquement, l'accompagnement pourrait inclure des services facilitant les interventions à distance afin de diminuer les déplacements de la personne, à titre d'exemple, l'authentification des documents officiels requis en RAC.

Une fois le dossier préparé, le personnel des SARCA assure une transition efficiente vers le service de RAC. La personne conseillère précisera à l'adulte qu'il pourra revenir la consulter s'il en éprouve le besoin et qu'elle pourra poursuivre son accompagnement avec lui, malgré la référence de l'adulte. Pour les étapes subséquentes de la démarche RAC, la personne conseillère SARCA poursuit son accompagnement, au besoin.

3.3.2. Schéma illustrant le modèle collaboratif mis en place à la C.S.H.





4. En guise de conclusion : avantages et conditions gagnantes

Le présent document visait à proposer des pistes de partenariat entre les services SARCA et RAC qui favorisent un accompagnement continu de l'adulte dans son projet.

Comme proposé par Bilodeau, Lapierre et Marchand (2003), la première étape d'un partenariat efficace est de mieux connaître les acteurs. C'est pourquoi la deuxième partie du document visait à présenter les deux services et leurs liens de complémentarité et de similarité. Plus les deux services se connaîtront, plus il sera facile de faire des liens et de travailler ensemble.

4.1. Quelques avantages du travail en partenariat

Quel que soit le type de partenariat souhaité, le travail en partenariat revêt certains avantages :

- La mise en commun des expertises, des savoir-faire et des idées permet d'ajouter de la valeur aux services puisqu'elle devrait favoriser l'accessibilité, la complémentarité et la continuité des services offerts à l'adulte. Les différentes perspectives qui s'expriment dans le partenariat engendrent souvent des solutions créatrices.
- L'adulte reçoit un service plus fluide, notamment au niveau de la référence. Peu importe la porte d'entrée qu'il utilise, il connaît les possibilités qui s'offrent à lui et est référé au bon endroit sans avoir à répéter son histoire. Il se sent appuyé par une équipe.
- Par leur nature, les partenariats peuvent encourager, améliorer ou accroître la communication¹⁷. En effet, puisque les échanges sont nécessaires, l'aptitude à communiquer tend à se développer.
- À un niveau plus collaboratif, le travail en partenariat permet de partager des ressources.

4.2. Quelques conditions gagnantes pour un partenariat efficace

Cependant, pour tirer avantage du partenariat, certaines conditions gagnantes doivent être présentes. Comme indiqué dans l'outil d'analyse pour l'amélioration continue des SARCA, il est essentiel que l'ensemble des acteurs connaisse les services de chacun et s'assure de la mise à

¹⁷ Flo FRANK et Anne SMITH, *Guide du partenariat*, 2000, p. 7.

jour de l'information¹⁸. Qu'on choisisse de mettre en place un modèle collaboratif ou un autre type de partenariat, des stratégies et conditions favorables doivent être présentes.

D'abord, le personnel des SARCA doit être bien informé afin de présenter adéquatement la démarche de RAC. De la même manière, la personne conseillère en RAC doit aussi bien connaître les services offerts et l'essence de la démarche de projet des SARCA. Des outils disponibles pour obtenir de l'information sur les services ont été présentés précédemment.

Aussi, les rôles et les responsabilités de chacun doivent être clairement établis et connus de tous. Se doter de procédures de relais entre les différentes interventions et se concerter sur les façons de faire sont des stratégies gagnantes.

Pour un partenariat efficace, le partage de l'information revêt une importance déterminante : des rencontres d'échange d'information ont lieu régulièrement entre les personnes conseillères aux SARCA et à la RAC. L'échange d'information peut porter sur l'organisation des services offerts, sur les nouveautés et sur les particularités. Dans un souci de continuité, les échanges peuvent également porter sur la démarche de projet de l'adulte, en conformité avec les règles de confidentialité.

Le travail en partenariat demande du temps de concertation.

Finalement, la confiance et le respect mutuels entre le personnel professionnel sont des conditions gagnantes pour qu'un partenariat soit efficace. Faire preuve d'ouverture et d'écoute favorise un climat de collaboration.

¹⁸ *Outil d'analyse pour l'amélioration continue des SARCA* (MELS, 2013), p. 20.

BÉLISLE, Rachel et Sylvain BOURDON. *Tous ces chemins qui mènent à un premier diplôme*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2013, 153 p.

BILODEAU, Angèle, Solange LAPIERRE et Yolande MARCHAND. *Le partenariat : comment ça marche? Mieux s'outiller pour réussir*. Direction de santé publique – Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Montréal, [En ligne], décembre 2003.
[http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_asssmpublications/2-89494-404-7.pdf] (Consulté le 6 avril 2016).

CERAC DE LA COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA. *Stratégies d'accompagnement pour favoriser l'engagement et la persévérance des personnes candidates dans une démarche de RAC*, Amos, 2016, 31 p.

FRANK, Flo et Anne SMITH. *Guide du partenariat*, 2000, 81 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, Gouvernement du Québec, 2002a, 40 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Politique d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, Gouvernement du Québec, 2002b, 43 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle et technique – Cadre général - Cadre technique*, Québec, Gouvernement du Québec, 2005, 21 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement dans les commissions scolaires - Cadre général*, Québec, Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire, 2006, 39 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *L'accueil au sein des SARCA : porte d'entrée de l'adulte*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013a, 26 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *L'exploration des acquis de l'adulte : un effet de levier*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013b, 57 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *L'accompagnement de l'adulte dans sa démarche de projet*, Québec, Gouvernement du Québec, 2014a, 30 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *L'expression des besoins de formation des personnes peu scolarisées : stratégies et actions de proactivité*, Québec, Gouvernement du Québec, 2014b, 23 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Outil d'analyse pour l'amélioration continue des SARCA*, Québec, Gouvernement du Québec, 2014c, 28 p.

Annexe 1 – Modèle de formulaire pour une référence à la reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle¹⁹

IDENTITÉ DU CANDIDAT	
Nom :	Prénom :
Adresse (numéro, rue, appartement) :	
Ville :	Code postal :
Téléphone n° 1 :	Téléphone n° 2 :
Courriel :	Date de naissance :

Projet de l'adulte
Programme de formation visé
Organisme de référence
Nom de l'établissement :
Personne qui dirige l'adulte :
Coordonnées :
Organisme hôte du service
Nom de l'établissement :
Personne responsable de l'accueil de la demande :
Coordonnées :

Documents annexés
<input type="checkbox"/> Preuve de résidence (carte d'assurance maladie) Pour les personnes immigrantes : <input type="checkbox"/> Résidence permanente <input type="checkbox"/> Citoyenneté <input type="checkbox"/> Certificat de sélection du Québec <input type="checkbox"/> Copie du bulletin <input type="checkbox"/> Certificat ou copie de l'acte de naissance <input type="checkbox"/> Copie d'attestation <input type="checkbox"/> Copie du diplôme <input type="checkbox"/> Copie du curriculum vitæ <input type="checkbox"/> Copie du relevé de notes ou des apprentissages <input type="checkbox"/> Copie de lettres d'employeur Autres, précisez :

¹⁹ Ce modèle est extrait du document *L'exploration des acquis de l'adulte : un effet de levier* (MELS, 2013b), p. 49.

Commentaires ou précisions

Acceptation du répondant devant la loi	
<p>J'accepte que les renseignements inscrits dans ce formulaire ainsi que les documents annexés soient transmis à la commission scolaire qui offre le service et aux personnes responsables de l'évaluation.</p> <p>J'autorise l'échange de renseignements, qui concernent mon dossier, entre les établissements d'enseignement concernés.</p>	
Signature de l'adulte :	Date :
Signature de la professionnelle ou du professionnel responsable du transfert au service :	Date :